

Guillaume Laberge

Associé

Guillaume Laberge exerce au sein du groupe Droit administratif. Sa pratique est principalement axée sur le droit administratif et constitutionnel. Au cours des dernières années, Me Laberge a acquis une expérience significative dans plusieurs domaines spécialisés comme l'accès à l'information, la protection de la vie privée ainsi que le droit professionnel et disciplinaire.

Il représente et conseille sur une base régulière des sociétés publiques et privées, notamment des ordres de professionnels et des organismes publics, à l'égard de questions concernant le litige en droit administratif, le droit constitutionnel, la révision judiciaire et les injonctions.

À ce titre, Me Laberge a été appelé à œuvrer dans des dossiers mettant en cause la nature confidentielle de documents, le secret professionnel, la déontologie professionnelle, la protection de la réputation et la contestation judiciaire de décisions du gouvernement dans le cadre de recours exercés devant diverses instances, notamment la Commission d'accès à l'information, les conseils de discipline d'ordres professionnels, les tribunaux supérieurs et d'appel, de même que devant la Cour suprême du Canada.

Distinctions

■ *The Best Lawyers in Canada* dans le domaine du droit public et administratif, depuis 2022



Formation

■ LL.L., Université d'Ottawa, 2011 (*summa cum laude*)

Conseils et associations

■ Association du Jeune Barreau de Montréal

■ Association du Barreau canadien, Division du Québec, Membre du Comité exécutif de la section Administratif et Constitutionnel et droits de la personne